

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20230509-D23-05-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/05/2023

Affichage : 02/05/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 09 MAI 2023**

FB/TD/OR n° 2023/30

Objet de la délibération :

Tarifs
Spectacles, cinéma et buvette
aux Prairiales et la Salle
Savonnaière
Saison 2023/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 20

Pouvoirs : 6

Votants : 25

Date de la convocation :

02 mai 2023

Date de publication en ligne :

16 mai 2023

Auteur :

François BELHOMME
Maire

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 09 mai à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'Épernon se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Étaient présents : François BELHOMME, Béatrice BONVIN, Jacques GAY, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Denis DURAND, Patricia EVENO, Jean-Paul MARCHAND, Dominique BONNET, Jean JOSEPH, Simone BEULÉ, Guy DAVID, Marc BAUDELLOT, Éric ROYNEL, Philippe POISSONNIER, Sylvie ROUZET, Thomas AMELOT, Dalila DOROL, Bruno ESTAMPE, Hélène CHARRIER, Fabrice PICHARD

Excusés :

- Christine HABEGGER, Pouvoir à Denis DURAND
- Stéphanie RICHARD-DUHAMEL, Pouvoir à Marc BAUDELLOT
- Emmanuel SAUTEUR, Pouvoir à Eric ROYNEL
- Cécile COMBEAU, Pouvoir à Armelle THERON-CAPLAIN
- Roland HAMARD, Pouvoir à Fabrice PICHARD
- Isabelle MARCHAND, Pouvoir à Bruno ESTAMPE

Absentes :

- Sonia DOKOUROFF
- Marie-France DURAND
- Claire CLAIREMBAULT

Secrétaire de séance : Béatrice BONVIN

Considérant la réhabilitation de l'espace culturel des Prairiales dont le démarrage des travaux est prévu en septembre 2023,

Considérant la nécessité de créer des tarifs pour les spectacles, le cinéma qui seront déplacés à la salle de la Savonnaière à compter du mois de janvier 2024,

Considérant la nécessité de déplacer la buvette des Prairiales à la salle Savonnaière à compter du mois de janvier 2024,

Considérant l'augmentation des prix à la consommation au 31 décembre 2022 ;

Considérant l'avis de la commission conjointe Culture / Finances qui s'est réunie le 21 avril 2023 ;

Sur l'exposé présenté, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés,

- **Décide** de maintenir les tarifs communaux des spectacles et cinéma aux Prairiales pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024, tels que présentés en annexe à la présente délibération,
- **Décide** de créer des tarifs communaux pour les spectacles et cinéma à la salle Savonnaière pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024, tels que présentés en annexe à la présente délibération,

2023-68

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20230509-D23-05-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/05/2023

Affichage : 02/05/2023

- **Décide** de maintenir les tarifs communaux de la buvette aux Prairiales et d'appliquer ces mêmes tarifs à la salle Savonnière pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024, tels que présentés en annexe à la présente délibération,
- **Précise** que ces tarifs communaux s'appliquant du 1er septembre 2023 au 31 août 2024 seront transmis à Monsieur le Comptable public.

Mme H. CHARRIER s'abstient.

Fait et délibéré à Épernon,

le 09 mai 2023



Secrétaire de séance
Béatrice BONVIN



Le Maire,
François BELHOMME

